

Bonjour à tous,

Au nom de l'Association du Barreau près la Cour Pénale Internationale, j'adresse mes vœux ainsi que ceux de l'ABCPI à tous nos amis et confrères qui assistent et participent à cet évènement très important commémorant et marquant le trentième anniversaire du procès de Klaus Barbie. Alors que plusieurs membres de l'ABCPI sont avec vous, nous pensions qu'il était important qu'en tant que Président de l'ABCPI, je dise quelques mots parce que le procès de Klaus Barbie fut un des « procès pivots » d'un mouvement par lequel la justice pénale internationale est devenue une réalité et non plus seulement une rhétorique.

Après Nuremberg et les procès qui ont suivi, nous savons qu'il y a eu certaines affaires charnières qui ont eu un rôle décisif dans la progression du droit pénal international. On peut mentionner l'affaire Eichmann, l'affaire Pinochet, mais le procès contre Klaus Barbie est indéniablement un moment critique et important dans l'évolution et la grande maturité de la justice internationale.

Après deux procès par contumace, ce fut un triomphe que l'accusé, connu comme « le boucher de Lyon », puisse être traduit devant une cour indépendante et impartiale, jugé, et finalement, bien sûr, reconnu coupable sur la base des preuves. Ce fut une réalisation remarquable et les avocats, sous la direction de Jacques Vergès, ont présenté une véritable défense. Bien sûr, de nombreux commentateurs diraient qu'il n'y a aucune similarité entre les crimes de Klaus Barbie et les crimes ou les fautes du colonialisme, mais le fait qu'il ait eu droit au conseil de son choix, et le fait qu'il ait eu le droit de présenter une défense qu'il pensait adaptée, que celle-ci ait été sage ou qu'elle ait été imprudente, sont des réalisations remarquables du système judiciaire français, aussi immensément importantes pour les droits des accusés. Le fait que, nonobstant la défense de son choix, un jugement de culpabilité a été prononcé, conformément aux

preuves, a constitué bien sûr une source de réconfort pour les victimes. Les crimes de Klaus Barbie n'ont pas besoin d'être rappelés. Dans le confort du XXI<sup>e</sup> siècle, dans ces salles de conférence, on ne peut s'empêcher de frémir à la pensée d'enfants envoyés dans des camps de concentration et y être tués.

Pourtant, la promesse de « plus jamais ça » s'est malheureusement révélée être rhétorique, parce que nous avons vu des crimes commis à grande échelle au Rwanda et en Ex-Yougoslavie. Même aujourd'hui, au Myanmar, les Rohingyas souffrent. Au Moyen-Orient, en Syrie, en Libye, les crimes graves de Daesh... Nous voyons des crimes qui choquent la conscience de l'humanité. C'est le cliché du choc de la conscience de l'humanité et pourtant nous devons nous efforcer, d'une manière ou d'une autre, de nous assurer que le choc ne soit pas éphémère et qu'il ne soit pas étouffé lorsque CNN ou France 24 ou Al Jazeera passent à l'histoire suivante, mais nous devons nous engager pour essayer d'empêcher que les crimes que Klaus Barbie a commis puissent à nouveau se répéter.

Nous savons que cette conférence se concentre sur l'avenir et sur les réalisations du procès international. Nous notons avec intérêt qu'une attention importante sera placée sur les droits et la participation des victimes. Ce sont des éléments essentiels et des éléments que la justice internationale doit en grande partie à la France et au système civiliste.

Ensemble, j'espère que les deux prochains jours marqueront un temps fort pour la réflexion et je vous souhaite un très grand succès dans le déroulement de cet événement important et dans l'élaboration de stratégies et d'idées. Ainsi, nous apprendrons tous en tant que juristes et en tant que société que le monde doit faire ce qu'il y a de mieux. Je vous remercie chaleureusement.